

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1172 DU 11 JUILLET 1966 :

n° 1172

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 juillet 1966

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1966

Date du numéro
1 août 1966

TEXTE INTÉGRAL

Au titre du congé annuel prévu par l'arrêté n° 59/SPCG du 17 mai 1958, une autorisation d'absence pour la durée des vacances Scolaires est accordée à M. Ahmed Yahya Abdou, moniteur au Collège d'enseignement technique, catégorie E, 6e échelon. A l'issue de son congé, M. Ahmed Yahya regagnera son poste pour le 23 septembre 1966. La dépense est imputable sur le Budget local, exercice 1966.